L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 12 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 12 DECEMBRE 1894.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JUGEMENT PAR DEFAUT.

Il constaté par les pièces que le 7me jour de septembre 1894, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et conditions suivants, savoir:

Mme Violet S. Hyams vs son mari.—No 43,218 —Division D.

Sur la motion de Maximin Lazarus, Moore & Luce, avocats de la plaignante et sur la production à la Cour de preuves valables de la demande et du plaignant.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut, entériné dans ce cette affaire contre le défendeur le 31 juillet 1894 soit maintenant confirmé et fait final et qu'en conséquence, il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Violet S. Hyams et contre le défendeur Henry Hyams, son époux pour la somme de deux mille huit cent soixante douze dollars et 35 cents avec reconnaissance de son hypothèque et privilège tacite sur tous les biens appartenant au dit Henry Hyams. Et il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la communauté de gains existant entre la dite plaignante Mme Violet S. Hyams et son époux Henry Hyams soit dissoute, et qu'elle est déclarée séparée de biens, et d'avoir la capacité et toute liberté de contracter, d'hypothéquer et aliéner ses biens et de faire et négocier les affaires comprises dans une femme seule.

Jugement rendu le 7me septembre 1894.

Jugement signé le 12 septembre 1894.

Signé: N. H. RIGHTOL, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10e jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ONORE TRIAY, Député-Greffier.
—dec—8 12 16

PAR LE CONSTABLE.

John J. Paquette vs Mlle Adelina E. Farowell.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 27,327.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. Paris Lobrano, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et par consentement du plaignant et de la défenderesse, le procès-verbal de vente de l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, MERCREDI, 12 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux. P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de la Nouvelle-Orléans.

28 nov—28—5 13 dec

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edward Harvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 44,511.—Division B.—Attendu que Alfred Harvey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Harvey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

12 déc—12 16 21

Succession de John R. Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 44,512.—Division D.—Attendu que J. B. Vinet, demeurant à Paris, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John R. Watson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

12dec—12 16 21

Succession de Adrien Cassard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 44,130.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Gabrielle Cassard, veuve d'Adrien Cassard, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Gff. cr.

9 déc—9 12 18

Succession de Thomas Grace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,909.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catharine E. Williamson, veuve de J. B. Payne, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

Sdec—8 12 16

C. V. Kathman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,141.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers intéressés d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par C. V. Kathman, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

8 déc—8 12 16

Succession de Charles P. McCann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 18,811.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary F. Tobin, exécutrice de manière testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de Mme Margaret Jane Thomas, alias Griswold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 44,402.—Division E.—Attendu que J. R. Vinet, demeurant à Paris, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Margaret Jane Thomas, alias Griswold, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

7 déc—7 11 16

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—JUGE CIVIL de la district pour la paroisse d'Orléans: George C. Prescher versus ses créanciers.—No 44,318—Division E—Ordre de Cour.—Quinze réunion des créanciers en pétitionnaire George C. Prescher, soit convoquée et tenue Boulevard Charles 7, Soniat, Esq., notaire, en son étude No 13 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1894, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la pétitionnaire, de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire, pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soit et suspendues, et que E. H. Brown, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en ceci.

Nouvelle-Orléans, 29 nov 1894.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RAYNE, Député-Greffier.

21 nov—24—déc 10 26

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement voué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest et au Haute-Ouest.

Abonnements: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vendredi, le 21 décembre 1894.

Succession de Gustave Bockenhagan.

Groceries, Vins, Liqueurs, Bois, Charbons, un lot de meubles de maison et une action du Enterprise Ride Club.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureau 629 rue Common.—VENDREDI, le 21 décembre 1894, à 10 heures A. M., sur les lieux, situé au coin des rues Ste-Anne et Dorgenois, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et daté le 10 décembre 1894, et pour le compte de la succession de Gustave Bockenhagan, No 44,424 du dossier de la dite cour à l'enchère publique le plus offrant et le comptant de ce qui suit, savoir:

Une action du Enterprise Ride Club.

Conditions—Comptant.

11 déc—11 15 16 19 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sophie Hahn, (née St-Angel)

Mercredi le 9 janvier 1895. Propriété à Carrollton.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—Le MERCREDI, 9 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement du 6 de 6 décembre 1894, lancé par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans certain procès, intitulé "Succession de Sophie St-Angel, décédée, femme de John Hahn" et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, désigné par le No 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile Borné par les rues Claiborne, Jefferson, Pitm, Cinquième, ledit lot mesurant 30 pieds de face, rue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds, et de lignes parallèles.

Conditions—Un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Fred. Dalbal, notaire (notaire au Maschlo Temple) aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 19 26—janv. 2 6 9

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les jolies et productives

RÉSIDENCES DOUBLES,

Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2 rue Clouet,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un bel cottage en bois, bien bâti, deux corps de logis, cour et écuries. Nos 82 et 82 1/2 rue Clouet ayant quatre chambres, hangar, cave, cour dans le fond et allées de chaque côté.

2° Le désirable cottage en bois, à deux corps de logis, Nos 80 et 80 1/2 rue Clouet, ayant sept chambres en tout, deux caves, cour dans le fond et une allée de côté double. Les dite lots sur lesquels sont bâtis les dits cottages sont décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'Ile No 251, borné par les rues Clouet, Montegut, Dauphine et Bourgogne, désignés par les lettres A et B sur un plan de voyer annexé à un acte de l'arrentaire dans cette affaire, fait par Edgar Pillié, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurant, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot "A" commence à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 110 pieds et est composé du lot original No 5 et de 12 pieds 3 pouces et 4 lignes qui touche le lot original No 6, et le lot "B" touche lot "A", sur le côté vers la rue Bourgogne et mesure 33 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composé de 8 pieds 5 pouces et 4 lignes du lot original No 6, et le reste du lot original No 7 ne touche pas.

Dans un district très populeux, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés de choix seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers en plus ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit, avec billet spécialement garanti par hypothèque, privilège et loi de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an. A partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à date

PAR WM. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE VALEUR

Dans le Deuxième District,

—Occupée par le—

Commercial Cooperage Co., Limited,

De face à la Promenade Carondelet, entre Johnson et Prieur.

—Aussi—

Un Ilot entier de Terre,

De face à la Promenade Carondelet, entre les rues Salcedo et Gayoso,

Dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd.

Jeudi, le 10 Janvier 1895.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet.—JEUDI, le 10 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, entre St-Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 3 décembre 1894, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd. No 44,317 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Bonne certaine lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'Ile No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St-Pierre; les dits lots mesurant chacun 32 pieds 2 pouces et 5 lignes de front à la Promenade Carondelet, 32 pieds 6 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 120 pieds 9 pouces et 8 lignes de profondeur entre les dits lots 4 et 5, et 116 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Sur ces lots sont érigées 5 maisons de deux vastes cottages en bois à deux étages, large hangard, tout y touchant; la bâtisse principale faisant face à la Promenade Carondelet est recouverte en ardoise; les bâtisses dans le fond et le hangard sont recouverts en fer corrugé. Il y a deux caves, un chip barner dans la cour. Toutes les améliorations sont en bonne condition.

2° Un lot de terre entier et améliorations qui s'y trouvent, borné sur la promenade Carondelet, les rues de Gayoso, Gayoso et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de front à la Promenade Carondelet, 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de profondeur du côté de la rue Gayoso, contenant 18 lots lots de terre numérotés de un à dix-huit inclusivement, et désignés comme lots No 402.

Conditions—Un tier en plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 16 23 30—6 10 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur,

—TOUT L'ATTIRAIL—

Complet et de valeur de la fabrique de Tonnellerie de la "Compagnie Limitée de la Tonnellerie Commerciale,"

—Située sur la—

1. Promenade Carondelet et la rue Priour.
2. Sur le bord de Canal, entre les rues Dorgenois et Prieur.
3. Sur le site Pierat Mill près la rue Rochelaire.
4. Sur les Champs Elysées, coin Charitres.
5. Sur la rue Decatur, coin Conti.

Deuxième District,

Consistant en un assortiment complet du matériel et d'outils de tonnellerie, douves, perches pour faire des cercles de barils, tonneaux, barils et petits barils, wagons, camions, charrettes et mulets, meubles de bureau, etc

LUNDI, LE 17 DECEMBRE,

Et les jours suivants, jusqu'à la fin de la vente. Commençant à la fabrique sur la Promenade Carondelet et la rue Prieur.

A 10 HEURES PRECISES,

Dans l'affaire de John H. Murray vs "The Commercial Cooperage Co., Lt'd."

No 44,317—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

Il sera vendu à l'encan, LUNDI, le 17 décembre 1894, commençant à la fabrique, Promenade Carondelet et la rue Prieur, et se continuant tous les jours jusqu'à la fin de la vente, dans l'ordre des divers articles susmentionnés, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. George H. Theard, Juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division E. No 44,317, daté du 3 décembre 1894, les articles et meubles ci-dessus décrits, conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM P. CURTIS, Encanteur,
No 9 rue Carondelet.

5 déc—5 9 16 17

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS 11 HOURS
CINCINNATI BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS RESERVE.

LA PROPRIÉTÉ À DEUX ETAGES

Et Magasin de Valeur,

No 297 RUE ST-THOMAS,

Entre les rues St-Jacques et Félicité.

—Et le—

Cottage-Résidence DE CHOIX.

No 38 RUE LAUREL.

Entre les rues St-André et Ste-Marie.

Mme Catherine Von Droskowsky et son époux vs Nicholas Vogelsanger et als.

No 43,687.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE—GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 18 décembre 1894, à midi à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp; il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19 octobre 1894 et signé le 25 octobre 1894 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, daté 16 novembre 1894, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1° Le désirable cottage en bois, à deux étages et neuf chambres, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Carondelet, Rousseau, Rocheblave et Dorgenois, ledit lot Nos 29 et 30 de l'ancien plan de Delhomme, ledit lot mesurant 60 pieds de front à la rue Carondelet sur une profondeur de 120 pieds, et les lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option du acquéreur, le reste en deux ans de crédit, avec billet spécialement garanti par hypothèque, privilège et loi de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an. A partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

2 déc—2 9 16 23 30 à 2 las

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour Effectuer un Partage en're les Héritiers.

F. Samuels vs A. Samuels et als.

No 43,464—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Nos 228 et 230 rue Commune, entre Dryades et Remparts, et le No 139 rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne

Aussi 3 Actions du Stock-Capital de la New Orleans Insurance Association.

PAR DANZIGER & STERN, D. DANZIGER, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet.—MARDI, 18 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 12 novembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Nos 228 et 230 rue Commune.

Un certain lot de terre, aussi avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui s'y trouvent, y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile portant le numéro municipal 228, mesurant 30 pieds 2 pouces, borné par les rues Johnson, Dryades, (autrefois Philippe) Remparts, (autrefois Conti) et Gravier; le dit lot de terre commence à une distance de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de l'angle du point de intersection des rues Dryades et Commune ou à une distance de cent cinquante cinq pieds sept pouces et trois lignes de l'angle du point de jonction des rues Dryades et Commune ou à une distance de cent cinquante cinq pieds sept pouces et trois lignes de l'angle du point de jonction des rues Dryades et Commune, et mesure trente huit pieds six pouces de face sur la rue Commune, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles, le tout ainsi que mesures, plans et bornages plans et certificat de voyer fait par George DeArmas, député voyer de ville, en date du 24 novembre 1892, et annexé à un acte de l'arrentaire et rectification passé pardevant E. B. Rouzan, notaire, le 28me jour de novembre 1892.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux corps de logis, à deux étages ci-mansarde, couverte en ardoise, portant le numéro municipal 228 et 230 rue Commune, retirée de la rue, ayant sur chaque côté cinq chambres en 2 de chaussée, quatre chambres en 2 de l'étage et deux chambres en haut dans les mansardes, cuvies, hangar, gaz, water et tous etc.

No 139 rue Bienville.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile comprise entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Conti, mesurant trente pieds de front à la rue Bienville, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

Le dite résidence et améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages couverte en ardoises, No 139 rue Bienville, ayant sur rue de chaussée deux grands salons avec foyer, portes à coulisse au second étage, quatre chambres à feu, corridor et galerie de face et dans le fond, et au troisième étage quatre chambres à feu et galerie dans le fond. Une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises en coin section avec la maison principale et ayant au premier étage office, deux chambres, une à feu, lieux d'aisance, etc., et au deuxième étage trois chambres, dont 2 avec feu, lieux d'aisance et galerie, et au troisième étage trois chambres et galerie, porte pour voiture, cour en partie pavée en briques et en ciment, water-works, cuve, jardin dans le fond, etc.

3° Trois actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Association.

Conditions—Comptant: 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 nov—16 20 27—4 11 16 17 18 déc

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de terre de choix formant l'encoignure des rues Toledano et Constance.

Succession de Mary Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy.

Cour Civile de District—Dossier No 44,085, à long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 143 rue Carondelet près de Common.—MERCREDI, le 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, propriété de la ville, en vertu de et conformément à un arrêt de la Cour Civile de District, Division A, daté le 27 novembre 1894. Dossier No 44,085, pour le compte de la succession de Marie Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cet ville, dans l'Ile No 160, borné par les rues Prytania, Laurel, Toledano et Constance, mesurant le coin des rues Constance et Toledano, désigné par le No 28 et mesure 22 pieds de face sur la rue Prytania, sur une profondeur et façade rue Toledano de 129 pieds entre lignes parallèles, d'après le plan à la place de la vente.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste à un crédit d'un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent comptant sur les lieux et le paiement des taxes de 1895.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 déc—2 9 16 23 30 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin F. Post, administrateur de la succession de B. F. Post et individuellement vs Mme Joseph Amer, épouse de Frederick W. Ames et als. No 43,555. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

Double cottage enjolivé, 338 et 340 rue N. Franklin.

Une double ligne de chars électriques passant devant la porte.

A proximité des écoles, des églises et lieux d'amusement et du nouveau dépôt I. C.

& Miss. V. R. R.

Jeudi, le 3 janvier 1895, à midi.

A LA BOURSE DES ENCANTEURS Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, le JEUDI, 3 janvier 1895, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de B. F. Post, daté le 26 novembre 1894 et plus tard à un jugement rendu le 21 novembre 1894 et signé le 27 nov. 1894 par l'Hon F. A Monroe, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Benjamin F. Post, administrateur de la succession Lorenzo Post, et individuellement vs Mme Josephine Amer, épouse de Frederick W. Ames et al., les deux ordres en jugement adressés à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Rousseau, Dryades, désigné par le numéro treize sur un plan fait par S. Bring ex voyer général, le 28 décembre 1893, annexé à un certaine dans la succession d'Henry De Eude. à l'étude de C. Pollock, ancien notaire, en date du 23 février 1857. Le dit lot mesure 30 pieds 6 pouces et une ligne de face à la rue Locust, par cent-vingt-deux pieds sept pouces et trois lignes de profondeur. Les améliorations consistent d'une résidence simple en bois de deux étages, contenant des cuisines sur la façade, à 20 de la rue Locust, avec galerie, d'une chambre derrière la cuisine, deux chambres à coucher, chambre pour harnais, grenier à foin, et au second étage six chambres, bain, gaz, chambre à repasser, citerne, lieux d'aisance, etc., grande cour ayant une entrée pour voitures. Le dit lot est loué par baux authentiques à raison de $14 par mois, devrait rapporter $16.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même ilet et touchant au dit numéro treize; le dit lot est désigné par le numéro quatorze sur le plan ci-dessus mentionné dans l'inventaire ci-dessus décrit; le dit lot mesure quatorze trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de cent vingt-deux pieds, sept pouces sur une ligne, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un double cottage en bois d'un bon rapport, contenant de chaque côté, salons doubles, le gaz, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie, citerne, hangar, avec chambres au-dessus, allée de côté et lots de jardin, ledit lot loué à raison par mois chaque côté.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent du prix de leur enchère au moment de la vente et de payer pour l'acte de vente, pardevant Fred. Adolph, notaire, et assumeront les taxes de 1894.

Voyez les plans à la Bourse.

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent,
621 rue Gravier.

A côté de la Banque Nationale de Whitney.

27 nov—27 28—déc 3 9 10 16 17 23 24 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

La jolie demeure à deux étages,

Ancien No 95 rue Locust, louée à raison de $14 par mois, et le cottage double en bois de bon rapport, anciens Nos 97 et 97 1/2 rue Locust, loué à raison de $15 par mois de chacune.

Jeudi, 27 décembre 1894, à midi.

Succession d'Enos T. Lane et son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B—No 41,668.

EN VERTU de plusieurs ordres de la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, et plus récemment, d'un jugement spécial rendu le 31 octobre 1894, et signé le 5 novembre 1894, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, le JEUDI, 27 DÉCEMBRE 1894, à MIDI, A LA NOUVELLE BOURSE DES ENCANTEURS, NUMÉROS 629 et 631 RUE COMMUNE, à l'encan, à la succession d'Etat, de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus, à savoir:

10 Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tonti, St Philippe et Crozilles, étant une partie du lot désigné par le No 5 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer, daté du 17 janvier 1859 et déposé en l'étude de E Bonny, notaire. La dite portion de terre mesure, en nature, environ 18 pieds de face à la rue Miro, 17 pieds 2 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, 76 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 4, et 76 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 6; ladite portion du lot ci-dessus décrit, est en partie le plus rapprochée de la rue St-Philippe du lot No 5.

20 Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville désignée par le No 6 sur le plan ci-dessus décrit, le dit lot mesurant 30 pieds 6 pouces de front à la rue St-Philippe et 30 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et se trouve à une distance de 46 pieds de l'angle du point de jonction des rues Tonti et St-Philippe.

30 Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tonti, St Philippe et Crozilles, étant une partie du lot désigné par le No 5 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer, daté du 17 janvier 1859 et déposé en l'étude de E Bonny, notaire. La dite portion de terre mesure, en nature, environ 18 pieds de face à la rue Miro, 17 pieds 2 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, 76 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 4, et 76 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 6; ladite portion du lot ci-dessus décrit, est en partie la plus rapprochée de la rue St-Philippe du lot No 5.

40 Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désignée par le No 3 sur le plan ci-dessus décrit; le dit lot mesure 30 pieds 6 pouces de front à la rue Tonti, sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, et se trouve à une distance de 76 pieds de l'angle du point de jonction des rues Tonti et St-Philippe.

50 Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tonti, St Philippe et Crozilles, étant une partie du lot désigné par le No 2 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer, daté du 17 janvier 1859 et déposé en l'étude de E Bonny, notaire. La dite portion de terre mesure, en nature, environ 18 pieds de face à la rue Miro, 17 pieds 2 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, 76 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 1, et 76 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 3; ladite portion du lot ci-dessus décrit, est en partie la plus rapprochée de la rue St-Philippe du lot No 5.

60 Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville désignée par le No 1 sur le plan ci-dessus décrit, le dit lot mesure 30 pieds 6 pouces de front à la rue Miro, sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, et se trouve à une distance de 46 pieds de l'angle du point de jonction des rues Tonti et St-Philippe.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billet spécialement garanti par hypothèque et loi de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée ou portée au nom du vendeur des billets; 10 pour cent comptant du prix d'achat et cet requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jos. Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

10 nov—10 17 24—1 8 15 dec

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Venant d'être reçu de France des premières maisons des facteurs de pianos, se charge de la réparation de pianos, à laquelle le donne son attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les sourds de pianos, orgues de la campagne promptement exécutées.

50 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jugements, Réclamations, Etc.

The Lambeu & Noël Lumber & Manufacturing Co., Limited et al.

vs.

Home Brewing Company.

No 39,671.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 128 (ancien numéro 14) rue Carondelet.—LUNDI, 17 décembre 1894, à 10 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631